



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Musees

Question écrite n° 7670

### Texte de la question

M Etienne Pinte attire l'attention de M le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire sur la situation budgetaire des « ecomusees ». Il lui rappelle que ces institutions sont le lieu de rencontre ideal entre le monde du travail et celui des musees, que leur nombre s'est fortement accru ces dernieres annees, en vue notamment de mobiliser les populations autour de leur patrimoine culturel, rural ou industriel. Il semblerait que les nouveaux moyens budgetaires degages dans le cadre du budget du ministere de la culture pour 1989 (12 p 100) soient davantage consacres aux grandes operations prevues dans le cadre du Bicentenaire plutot qu'aux actions culturelles decentralisees. Il lui expose que le IXe Plan avait permis d'engager une veritable politique de developpement du patrimoine et de la culture dans de nombreuses regions francaises. Dans cet esprit, il souhaite que les travaux preparatoires au Xe Plan prennent en consequence l'importance du role que jouent les ecomusees au niveau regional et, notamment, que soit acquis le principe d'une contractualisation entre le ministere de la culture et chaque ecomusee, comme c'est deja le cas pour les centres d'action culturelle. Cette contractualisation, pour qu'elle devienne effective, devrait faire situer l'engagement financier du ministere de la culture a hauteur de 15 a 20 p 100 des budgets d'investissement et de fonctionnement des ecomusees. Il souhaite connaitre son sentiment sur cette question et lui demande quelle politique il compte adopter en la matiere.

### Texte de la réponse

Reponse. - Les ecomusees sont aides par l'Etat sous forme de soutien financier aux investissements d'une part, et d'autre part sur le plan du fonctionnement pour des operations specifiques telles que : expositions et catalogues, animation, enrichissement et mise en valeur des collections. En 1989, a titre d'experience, et afin de soutenir les programmes d'etude, de collecte et de conservation des collections des etablissements les plus performants, des conventions pourront etre conclues avec les ecomusees et les musees associatifs presentant des projets dynamiques et disposant d'une structure budgetaire saine. Cette aide sera renouvelable dans la mesure ou, en fin d'exercice, les etablissements feront parvenir un compte rendu de leurs activites dans ce domaine pendant l'annee ecoulee, en fonction de l'etat d'avancement des etudes et du developpement de leurs recherches ethnologiques, ainsi que de l'utilisation des credits alloues.

### Données clés

**Auteur :** [M. Pinte Etienne](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 7670

**Rubrique :** Patrimoine

**Ministère interrogé :** culture, communication, grands travaux et bicentenaire

**Ministère attributaire :** culture, communication, grands travaux et bicentenaire

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 2 janvier 1989, page 13